NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT SPECIALISTE EN DROITS DE L'HOMME/ LEGISLATION POUR ACCOMPAGNER LE MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE (MDHRIR) A ELABORER L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU TOGO

Date : 05 octobre 2020

PAYS	**TOGO**
TITRE DU POSTE :	**CONSULTANT EN LEGISLATION/ DROITS DE L'HOMME**
OBJET DE LA MISSION	**ACCOMPAGNER LE MINISTERE DES DROITS DE L'HOMMEET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE (MDHRIR) A ELABORER L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU TOGO**
DUREE :	**21 jours ouvrés**
DATE ESTIMEE DE DEBUT DU CONTRAT :	**Décembre 2020**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'axe 3 du Plan national de développement (PND) 2018-2022, « Consolidation du développement social et renforcement des mécanismes d'inclusion », a pour vocation de renforcer les capacités institutionnelles et humaines appropriées pour relever les défis de développement. Cet axe vise l'amélioration du niveau de développement humain.

Dans la mise en œuvre de cet axe 3 et en ce qui concerne le gouvernement, le ministre des droits de l'homme a le 12 juin 2018 convié les organisations de défense des droits de l'homme (ODDH) à lui proposer un texte de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.

A l'initiative du MDHRIR, le 19 juin 2019, la plateforme multi-acteurs de concertation et de collaboration entre le gouvernement, les institutions de la République et les organisations de

la société civile a tenu une réunion sur le thème « *Loi de protection des défenseurs des droits humains au Togo, quelles approches* ? ». Cette séance a permis aux participants de se mettre d'accord sur les éléments relatifs au contenu de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme à élaborer. Il s'agit, entre autres de :

-la définition/champ d'application de la notion de DDH ;
-les obligations de l'Etat ;
- les droits et devoirs des DDH ;
-l'idée d'un mécanisme de médiation/règlement par les pairs.

La partie gouvernementale a alors proposé lors de ces assises, que la société civile prenne l'initiative de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. La coordination a ainsi été confiée par les Organisations de la Société Civile (OSC) à la Coalition togolaise des défenseurs des droits humains.

Un draft de l'avant-projet de loi a été transmis au MDHRIR le 12 novembre 2019. Le ministère y a apporté également ses inputs et une nouvelle version est aussi disponible qui doit faire l'objet d'échanges avec les OSC. Le Ministère a souhaité soumettre cette version à une expertise internationale ou nationale avant discussion avec les OSC intervenant en droits de l'homme pour accompagner le processus de finalisation du texte.

Le ministère des droits de l'homme a ainsi sollicité l'expertise du Système des Nations Unies (SNU) pour aider le Togo à parfaire le draft de l'avant-projet de loi sur la promotion et la protection des droits de l'homme avec la contribution des principaux acteurs concernés.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. Objectif général

Cette activité vise à améliorer, au regard des standards internationaux de droits de l'homme et des recommandations des mécanismes des droits de l'homme, l'avant-projet de loi élaboré afin de créer un environnement sûr et favorable à la défense des droits humains, ainsi qu'une protection plus solide et plus efficace des défenseurs des droits humains

2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- Accompagner le MDHRIR dans l'amélioration de l'avant-projet de loi sur la promotion et la protection des droits de l'homme ;
- Veiller à intégrer une approche basée sur le Droit de l'Homme et des recommandations émanant des différents mécanismes et ayant traits direct et

indirect aux activités de la défense des Droits de l'homme, notamment les lois organisant d'autres droits civils et politiques

- Adapter l'avant-projet de loi à une approche qui met en avant les spécificités de la défense des Droits de certains groupes spécifiques et parfois spécialement vulnérables (femmes, personnes handicapées, enfants, minorités, migrants etc.) de manière à intégrer les garanties juridiques nécessaires pour que personne ne soit laissée pour compte
- Mettre à disposition des parties prenantes, des exemples de lois similaires ;
- Renforcer les mécanismes innovants de la loi togolaise par emprunt à d'autres systèmes de protection existants notamment celui de la presse ou des journalistes.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- une fiche portant le cluster des recommandations et avis des mécanismes de droits de l'homme se rapportant à l'activité de défense des droits de l'homme à considérer dans la rédaction de l'avant-projet de loi,
- un document d'avant-projet de loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme avancé est disponible formulé comme une version avancée de la proposition législative et qui fait référence au cluster des recommandations des mécanismes de droits de l'homme que ce soit dans les justifications de l'énoncé de la proposition ou dans ses annexes ;
- un tableau comparatif des bonnes pratiques est disponible ;
- des mécanismes innovants sont valorisés.

Les livrables seront soumis au Ministère des Droits de l'homme et des Relations avec les Institutions de la République, aux OSC parties prenantes, au PNUD et au HCDH pour les besoins de suivi administratif. Le consultant expert en législation/Droits de l'homme travaillera sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère.

IV. METHODOLOGIE, LIVRABLE, PROFIL DU CONSULTANT

1. Méthodologie

En vue d'atteindre les résultats escomptés, la méthodologie sera participative et inclusive. L'activité se déroulera en trois étapes pendant 21 jours ouvrables:

1er volet : Mise à disposition d'un expert ou d'une personne ressource

Dans un premier temps, un expert ou une personne ressource sera mis(e) à la disposition du MDHRIR pour accompagner le ministère en vue de la finalisation de l'avant-projet de loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'hommeau Togo. Il s'agit d'un appui technique.

La phase de démarrage sera marquée par une rencontre de cadrage afin d'avoir une vision harmonisée sur les objectifs et les résultats attendus de la mission. A cette occasion, la démarche méthodologique sera discutée et peaufinée entre le/la consultant(e), le PNUD/HCHD et le MDHRIR.

2ème volet : Séances de travail de l'expert avec les différentes parties prenantes

Des rencontres et des entretiens seront organisés avec les acteurs clés pour avoir le point de vue de chacun et pour partager les standards internationaux et les expériences des autres pays sur la loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme ;

3ème volet : Atelier de validation et finalisation de l'avant-projet de loi

Un atelier de validation technique sera organisé à l'intention des acteurs étatiques, des institutions de la Républiques concernées, des ODDH et des partenaires pour l'adoption du document par les parties prenantes.

A la suite de l'atelier de validation, l'expert finalisera le document pour intégrer les différentes observations et amendements audit document et le soumettra au MDHRIR. L'organisation de l'atelier sera prise en compte par le Ministère.

2. **Livrables**

LIVRABLES	CRITERES DE QUALITE	MOYENS DE VERIFICATION
Livrable 1. Note de cadrage	- Qualité de la note de cadrage (contenu, structure, cohérence, clarté, langage, format) ; - Pertinence, transparence et effectivité des méthodes proposées ; - Pertinence et inclusivité de la liste des interlocuteurs et intervenants ; - Chronogramme des activités - Prise en compte des risques de la mission et pertinence des stratégies d'atténuation	Analyse de la note fournie
Livrable 2 Rapports des rencontres avec les parties prenantes	- Qualité des rapports (concision, contenu, structure, cohérence, clarté, format) - Pertinence, transparence et efficacité des méthodes utilisées ; - Analyse et prise en compte des recommandations et avis des mécanismes de droits de l'homme se rapportant à l'activité de défense des droits de l'homme	Analyse des rapports fournis

	- Analyse et prise en compte des bonnes pratiques et également des aspirations des différentes parties ; - Qualité des résultats présentés dans les rapports	
Livrable 3 Document d'avant-projet de loi sur les défenseurs des droits de l'homme est disponible	- Qualité du document (concision, contenu, structure, cohérence, clarté, langage, format); - Prise en compte de l'intégralité des informations et données disponibles et des aspirations des différentes parties prenantes ; - Finalisation et révision du document selon les recommandations de l'atelier de validation	Analyse du document fourni

3. **Profil du consultant :**

- Être titulaire d'un diplôme de deuxième cycle universitaire (Master) en droit, droits de l'homme, législation, sociologie ou politique de protection des personnes vulnérables ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir des connaissances et de l'expertise techniques dans le secteur de la promotion et la protection des droits de l'homme et en élaboration de législations afférentes ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en appui à la mise en œuvre de cadre légaux d'institutions de gouvernance dans le contexte africain ou des contexte similaires ;
- Avoir réalisé des travaux similaires en élaboration de projets de lois notamment ceux au profit des institutions nationales de Droits de l'homme, des mécanismes nationaux de prévention de la torture ou toute autre cadre ayant trait à l'activité de défense des Droits de l'homme.
- Bonne connaissance des droits de l'homme en Afrique ;
- Maîtrise des enjeux et des questions de protections des droits de l'homme en Afrique ;
- Connaissance de la législation comparée.
- Expérience indispensable en préparation et conduite d'enquêtes ou de consultation ;

V. MISSION

1. Consultant en législation/ Droits de l'homme

Sur la base du rapport des différentes consultations avec les parties prenantes (Ministères, institutions de la République et ODDH), le consultant sous la supervision du Secrétaire général du MDHRIR doit proposer le draft de document de l'avant-projet de loi notamment :

- définir les arrangements institutionnels pour la consultation des différentes parties prenantes à l'exercice de collecte des aspirations et des points de vue ;

- définir un chronogramme et une méthodologie de consultation des différents acteurs ;
- faire un état des lieux exhaustif des réalités et besoins de promotion et de protection des défenseurs des droits de l'homme au Togo ;
- Faire un état des lieux exhaustif des textes législatifs et règlementaires liés au travail de défenseurs des droits de l'homme
- présenter le rapport des consultations avec les différents acteurs ;
- présenter le rapport des consultations à l'atelier de validation ;
- Proposer le draft de document de l'avant-projet de loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Le consultant en législation pourra s'appuyer sur l'équipe technique du ministère des droits de l'homme et des relations avec les Institutions de la République.

VI. DUREE

La durée de la mission est de 21 jours ouvrables à Lomé, par visioconférence ou en présentiel, selon le cas. Toutes les rencontres d'échanges ainsi que l'atelier de 2 jours chacun se tiendront à Lomé.

VII. EVALUATION -PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

1. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

a) Evaluation technique

ELIGIBILITE			
Education :	Être titulaire d'un diplôme de deuxième cycle universitaire (Master) en législation, droit, droits de l'homme, politique de protection des personnes vulnérables ou tout autre diplôme équivalent		
EVALUATION TECHNIQUE			
Critères	**Sous-critères**	NOTE	
Expérience :	Avoir dix (10) ans d'expérience dans le secteur de la promotion et la protection des droits de l'homme et en élaboration de législation (1 point par année d'expérience) ; Bonne connaissance des enjeux des droits de l'homme en Afrique /Connaissance de la législation comparée (OUI ou NON)	10 10	

	Expérience indispensable en préparation et conduite d'enquêtes ou de consultation (OUI ou NON);	10	
	Avoir réalisé au moins trois travaux similaires en élaboration de projet de loi au profit des institutions nationales de gouvernance (au moins 3 expériences = 10 points, 1 ou 2 expériences = 5 pts)	10	
TOTAL		**40**	
Proposition technique	Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs : - Compréhension des TDRs, - Description détaillée des différentes composantes du travail, - pertinence de l'approche méthodologique	45	
	Outils pour l'analyse préconisée, pertinence des outils et faisabilité de l'analyse, insuffisance et ou points d'amélioration	10	
	Conformité du Chronogramme en lien avec les tâches à réaliser	5	
TOTAL		**100**	

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. <u>Les propositions financières</u>

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.
Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :
Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30
Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

2. <u>Documents constitutifs de l'Offre</u> :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat(e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

Document	***Description***	***Forme***
Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue	Une description expliquant : - En quoi vous êtes le meilleur candidat pour la mission ; - La démarche ou approche, les outils ainsi que les tâches que vous comptez mettre en œuvre pour réaliser la mission ; - Un chronogramme indicatif des activités	
Formulaire P11	Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence. Joindre également votre CV	Annexe 3 :
Des preuves documentées des qualifications :	- Joindre à votre offre les attestations/certificats des expériences spécifiques dans la thématique ; - Fournir un tableau reprenant les noms des projets /activités, durée de la mission, par rapport à cette thématique, et le nom du client. Joindre les attestations de bonnes fins d'exécution	
Diplômes	Transmettre les copies des diplômes	
Tableau des coûts	Remplir le tableau des coûts Spécifier le tarif journalier de vos honoraires incluant tous les autres frais en USD	Annexe 2

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org avec, en objet, la mention **« Recrutement d'un(e) consultant(e) spécialiste en droits de l'homme/ législation »** au plus tard le **20 novembre 2020 à minuit, heures du Togo.**

N.B.

Les candidat(e)s sont tenus de se renseigner sur les **Conditions Générales des Contrats Individuels (annexe 1)**.